

# ÉLÉMENTS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE L'YERRES À PROXIMITÉ DU MOULIN DE SENLIS

Par Renaud ARPIN  
Juin 2024

## Des aménagements anciens

Les bords de l'Yerres, tels qu'ils apparaissent aujourd'hui dans le voisinage du moulin de Senlis, sont spontanément perçus comme un paysage « naturel », sinon « sauvage ». Or il est probable que la physionomie de ce secteur résulte d'aménagements importants et relativement anciens. Un plan du moulin de Senlis, daté de 1779, désigne explicitement le bras Nord de l'Yerres, côté Crosne (anciennement *bras Vif*), et le bras Sud, côté Montgeron (anciennement *bras Bordier*)<sup>1</sup>, comme « grand canal de la rivière d'Yerres » et « canal du bras Bordier »<sup>2</sup>, tandis qu'un plan établi en 1849 par l'administration des Ponts et Chaussées identifie un bras intermédiaire comme « fossé de décharge »<sup>3</sup>. Le cours de l'Yerres à cet endroit résulte donc d'opérations de canalisation, qui peuvent s'expliquer, d'une part, par la volonté de réguler le débit du cours d'eau et d'atténuer les risques d'inondations, et d'autre part, par l'implantation de constructions utilitaires ou de prestige : au moulin de Senlis, installé à la confluence des deux bras, il faut ajouter, en effet, le domaine seigneurial de Crosne, qui occupait autrefois toute l'île du Pré des Corvées, ainsi qu'un autre moulin, dépendant de cette seigneurie, établi sur le bras Vif.

L'existence du moulin de Senlis est attestée à partir de 1456<sup>4</sup>, tandis que celle du château, sous la forme d'une « fort-maison, assise au lieu de Crosne, close de murs et de fossés à eau, et les jardins près les fossés de la dite maison-fort », apparaît pour la première fois dans un aveu et dénombrement de 1412<sup>5</sup>. Le moulin banal de Crosne apparaît un peu plus tard, dans l'aveu de 1470<sup>6</sup>. On est frappé par la proximité chronologique de toutes ces occurrences et l'on est tenté d'en conclure que l'aménagement hydraulique de cette partie de la vallée de l'Yerres est largement l'œuvre des seigneurs de Crosne au XV<sup>e</sup> siècle.

## Grandeur et décadence du château de Crosne

Les cartes de la fin de l'Ancien Régime<sup>7</sup> et du Premier Empire<sup>8</sup>, ainsi que la description de Dezallier d'Argenville<sup>9</sup>, témoignent de l'importance et de la qualité des jardins seigneuriaux de Crosne : hormis le pré des Corvées proprement dit, qui occupe environ le quart de l'île, tout le reste du domaine prend la forme d'un jardin à la française, que les propriétaires du XVIII<sup>e</sup> siècle surnomment « jardins de Flore ». Il s'agit là, bien évidemment, d'une nature très ordonnée, à laquelle concourent à la fois l'organisation des parterres et la géométrie des canaux, qui forment deux demi-lunes aux extrémités du domaine, bien visibles sur le plan cadastral de 1810.

Le retour progressif de ce domaine à l'état de bois et de prairie plus ou moins mal entretenue commence après 1809, lorsque le château, après avoir brièvement servi de chef-lieu de la 1<sup>ère</sup> cohorte de la Légion d'honneur<sup>10</sup>, est acquis par Jean Dieudonnat, entrepreneur et spéculateur foncier dont l'activité principale consiste à racheter des biens nationaux, les démanteler et les revendre. Il démolit l'ancien château seigneurial et concentre la fonction d'habitation dans les dépendances<sup>11</sup> : c'est cet ensemble secondaire que les cartes postales de la Belle Époque appellent de façon inexacte le « château » de Crosne. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la carte d'état-major ne mentionne plus que les « ruines du château » tandis que l'ancien jardin à la française semble avoir subi de grandes simplifications. L'évolution se poursuit jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, comme le montre le *Plan directeur de Paris et de sa région* dans sa version de 1901 : toute l'île du Pré aux Corvées y apparaît comme une zone informelle de prairies parsemées de bosquets<sup>12</sup>. Dans sa révision de 1933, le plan montre en revanche que la partie orientale de l'ancien domaine seigneurial a laissé la place à un quartier pavillonnaire : il s'agit du lotissement initié par la famille Auboin, autour des rues Simone, Madeleine et Suzanne<sup>13</sup>.

La physionomie de ce secteur n'a pas fondamentalement changé : la partie orientale de l'île est toujours structurée par le lotissement Auboin, tandis que la moitié ouest reste largement couverte de pelouses et de bosquets d'arbres, au centre duquel s'élève un ensemble de bâtiments modernes : tout cet espace, y compris le « château », constitue aujourd'hui un établissement psychiatrique, la clinique de l'Isle le Moulin, qui accueille ses patients en hospitalisation libre, « dans un cadre de verdure » « propice au repos et au bien-être »<sup>14</sup>. Quant à l'ancien moulin seigneurial, édifié sur la rive nord de l'Yerres, il a poursuivi son activité jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. C'est la crue de 1910 qui, lui ayant causé d'importants dommages, a mis fin à la meunerie. On y installe une fabrique d'armes pendant la Première Guerre mondiale, puis une blanchisserie industrielle en 1923. Victime d'un incendie dans les années 1970, le bâtiment finit par disparaître<sup>15</sup>.

## Un espace essentiellement rural

<sup>1</sup> Explications et carte dans Gabriel MELUN, *Évaluation des impacts hydromorphologiques du rétablissement de la continuité hydro-sédimentaire et écologique sur l'Yerres aval*, thèse de doctorat en hydromorphologie-environnement, université Paris-Diderot, 2012, pp. 148-149.

<sup>2</sup> Bail du moulin de Senlis par Caulet d'Hauteville à Théodore Félix Bonfils. Provenance inconnue (Archives nationales ?).

<sup>3</sup> Archives départementales de l'Essonne, 7S/97.

<sup>4</sup> Jean-Charles GATINOT, *À travers Montgeron*, vol. 1, Brunoy, 1901, p. 20.

<sup>5</sup> Signalé par Charles MOTTHEAU, « Crosne : seigneurs et seigneurie », *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, n° 11, 1905, p. 112 sqq., puis par Robert DE COURCEL, *La forêt de Sénart : étude historique*, éd. Champion, 1930, p. 113, et par Germain VAYSSE, *Crosne, 558 à 1925*, Crosne, 1979, pp. 68-69.

<sup>6</sup> Charles MOTTHEAU, *op. cit.*, p. 117.

<sup>7</sup> Notamment la carte de l'*Atlas des routes des généralités de France*, dit *Atlas de Trudaine*, généralité de Paris, route de Paris à Sens par Melun et Montereau (1745-1780), Archives nationales, CP/F/14/8445.

<sup>8</sup> Voir surtout la *Carte topographique des environs de Versailles*, dite *des Chasses impériales*, Paris, 1807, feuille de Sceaux, et le plan cadastral de Crosne, section C, 1810, archives départementales de l'Essonne, 3P/576.

<sup>9</sup> Antoine Nicolas DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voyage pittoresque des environs de Paris*, Paris, 1779, pp. 339-340.

<sup>10</sup> Germain VAYSSE, *op. cit.*, pp. 102-103.

<sup>11</sup> Voir, sur le site de Jean-Pierre DAGNOT, *Chronique du vieux Marcoussis*, la page intitulée « Les Dioudonnat, fin de l'église du monastère ».

<sup>12</sup> Plan établi en 1895-1896 sur des levés effectués à partir de 1872, puis révisé en 1901. Feuille de Villeneuve-Saint-Georges. Archives de l'IGN.

<sup>13</sup> Germain VAYSSE, *op. cit.*, p. 108.

<sup>14</sup> Présentation de l'établissement sur son site Internet (<https://www.emeis-cliniques.fr/clinique-de-lisle-le-moulin-crosne-91>).

<sup>15</sup> Philippe CURTAT, *L'Yerres et ses moulins*, éd. Maury, 1992, p. 108.

L'installation du château de Crosne et le développement de ses jardins ont donc imprimé un caractère particulier à l'île du Pré des Corvées. Le reste de la vallée, du moins du côté de la rive gauche, n'a pas connu de tels aménagements au cours de son histoire : si l'on considère, depuis la ferme de Concy jusqu'au moulin de Senlis, en passant par la plaine de Chalandray, l'île Amère et l'île des Prévôts, l'ensemble des terres comprises entre le cours de l'Yerres et l'actuelle voie ferrée, nous avons là tout un espace longtemps consacré aux activités agro-pastorales.

Il semble que la ligne formée par le chemin de Concy et le chemin de Senlis — actuelles rues de Concy et du Moulin de Senlis — matérialisait traditionnellement la limite entre les terres agricoles, au sud, et la prairie, au nord. C'est l'impression qui se dégage tout d'abord des cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment de la *Carte topographique de la capitainerie royale de Sénart* par Philippe de Marne<sup>16</sup> et de celle de l'*Atlas de Trudaine*<sup>17</sup> : au sud du chemin, là où s'amorce la montée du coteau vers le village de Montgeron ou vers le hameau de Chalandray, un figuré en compartiments ou en rayures évoque spontanément des parcelles de terres cultivées, alors que la zone proche de l'Yerres, au nord du chemin, se trouve uniformément colorée dans un vert plus soutenu, suggérant plutôt des étendues herbeuses. Les documents cadastraux de l'époque napoléonienne confirment cette impression. L'île des Prévôts y est entièrement désignée comme « prairie »<sup>18</sup>, de même que la grande parcelle allongée qui borde le bras Bordier, entre l'île et le chemin de Senlis<sup>19</sup>. Il n'en va pas de même pour les terrains situés au sud du chemin : qu'il s'agisse des grosses pièces de terre où s'élève aujourd'hui la cité-jardin ou bien des parcelles en lanières désormais occupées par le lotissement pavillonnaire que délimitent la rue du Moulin de Senlis et la rue du Pont de Bart, l'état de sections de 1810 classe la plupart de ces terrains comme terres labourables et quelques-uns comme vignes<sup>20</sup>.

Sans doute faut-il nuancer cette opposition. Dans une pétition que les riverains adressent au maire de Montgeron en 1874 pour protester contre la suppression du gué de Senlis, les auteurs évoquent « la culture et les récoltes des parcelles situées en deçà et au-delà du gué », ce qui laisse entendre que certaines parcelles sises sur l'île des Prévôts étaient alors cultivées<sup>21</sup>. Inversement, en 1930, le projet d'aménagement du lotissement *Le Pré galant* affirme que le terrain — celui où s'élèvera un peu plus tard la cité-jardin — est alors « à l'état de pré »<sup>22</sup>.

### **La permanence des inondations et leurs conséquences**

La frontière entre prairies et labours n'était donc pas absolue, mais il paraît logique d'admettre que les terres proches de la rivière, plus basses et plus inondables, étaient utilisées de préférence comme aires de pacage alors que les parcelles situées plus en hauteur étaient couramment dédiées à la culture. Les risques d'inondation constituaient en effet un problème récurrent pour toute la vallée de l'Yerres. Si les sources d'Ancien Régime apportent des informations contradictoires sur ce point — certains auteurs affirmant que l'Yerres « déborde rarement », d'autres relevant au contraire « un grand nombre d'oscillations » et « des crues considérables »<sup>23</sup> —, il ne fait guère de doute que la situation s'aggrave à Montgeron à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La cause principale en est la surélévation des vannes du moulin de Villeneuve-Saint-Georges, effectuée en 1792, qui entraîne en amont une hausse du niveau des eaux. En 1843, de vigoureuses protestations s'élèvent contre cet état de fait : les frères Tremblot, propriétaires du moulin de Senlis, sont gênés dans leur activité tandis que les propriétaires des prairies montgeronnaises se plaignent de l'inondation fréquente, sinon permanente, de leurs terrains<sup>24</sup>.

Autre conséquence majeure de cette hausse des eaux : le gué de Senlis, franchissement traditionnel reliant Crosne et Montgeron, devient de moins en moins praticable. Pour les piétons, la solution traditionnelle est d'user de leur droit de passage par l'intérieur du moulin « du levant au soleil couchant », servitude immémoriale régulièrement rappelée par les actes de vente jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, cette contrainte est de moins en moins tolérée par les meuniers, surtout lorsqu'ils commencent à vouloir moderniser leur activité pour supporter la concurrence de la meunerie industrielle. Ce droit, contesté à partir de 1842 par les frères Tremblot, est supprimé en 1845 par le tribunal de Corbeil, puis rétabli par la cour d'appel entre 1846 et 1848. C'est finalement le meunier Chaffold qui obtient sa suppression en 1863, en échange de la construction d'une passerelle, de l'aménagement d'un chemin assurant la liaison de Crosne vers Montgeron, ainsi que du versement d'une somme substantielle à la commune de Crosne, prix du rachat de l'ancienne servitude. Il ne s'agit là, cependant, que d'un accord passé entre le meunier, le propriétaire du moulin et la seule commune de Crosne, sans consultation des élus ni des habitants de Montgeron. En 1874, ceux-ci se plaignent, vainement, des conséquences de cet arrangement : la passerelle ne permet que le passage des piétons et les travaux nécessaires à sa construction ont entraîné un abaissement du fond de la rivière, rendant définitivement impraticable le gué de Senlis. Sa suppression définitive en 1870 rend dès lors impossible le passage des voitures<sup>25</sup>. Par la suite, on s'aperçoit en outre que la passerelle elle-même n'est pas praticable durant les fortes crues<sup>26</sup> et que, du fait d'un entretien insuffisant, il est parfois dangereux de l'emprunter<sup>27</sup>.

Cette passerelle en bois, accolée à un lavoir, a encore fière allure sur les cartes postales du début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle continue cependant de se dégrader, est interdite au public en 1955 et n'est remplacée qu'en 1982 par une succession de deux passerelles prenant appui sur un îlot situé au confluent du bras Vif et du bras Bordier. Leur construction, effectuée d'un commun accord par les communes de Crosne et de Montgeron, donne lieu à des travaux de terrassement considérables, dont le but est probablement d'élever le plus possible les deux ouvrages au-dessus de la rivière<sup>28</sup>.

<sup>16</sup> Datée de 1741. Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise, A 257.

<sup>17</sup> Voir ci-dessus.

<sup>18</sup> Plan cadastral de Crosne, section C.

<sup>19</sup> Parcelle 7 de la section C, classée comme « pré ». *Tableau indicatif des propriétaires, propriétés et de leurs contenances*, archives départementales de l'Essonne, 3P/2947.

<sup>20</sup> Section C, parcelles 1 à 70.

<sup>21</sup> Archives communales de Montgeron, 2 W 42, et archives départementales de l'Essonne, 7S/100.

<sup>22</sup> Archives départementales de l'Essonne, 3X/5.

<sup>23</sup> Voir les éléments relevés par Gabriel MELUN, *Évaluation des impacts hydromorphologiques du rétablissement de la continuité hydro-sédimentaire et écologique sur l'Yerres aval*, op. cit., pp. 163-165.

<sup>24</sup> Archives départementales de l'Essonne, 7S/97.

<sup>25</sup> Sur cette affaire, ou cette série d'affaires, voir d'abord Jean-Charles GATINOT, op. cit., vol. 1, p. 20, ainsi qu'une note manuscrite, probablement du même auteur, énumérant la chronologie des faits (archives communales, 2 W 42). Les archives départementales de l'Essonne conservent un dossier sur les réclamations émises par les frères Tremblot (7S/97) et un autre sur la demande de rétablissement du gué de Senlis (7S/100). La consultation des archives crosnoises, ainsi que celles de Villeneuve-Saint-Georges, apporteraient sans doute quelques compléments. Le droit de passage par le moulin soulève des litiges complexes, où entrent en jeu des désaccords entre intérêt public et intérêt privé, mais aussi entre la commune de Crosne et celle de Montgeron.

<sup>26</sup> Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 10 novembre 1878.

<sup>27</sup> Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 9 août 1895.

<sup>28</sup> Deux dossiers sont conservés aux archives communales : 1 W 72-2, 1 W 434-2 et 3.

Le site de Senlis a donc perdu progressivement sa fonction de passage au profit du pont de Crosne : probablement édifié au XVIII<sup>e</sup> siècle, peut-être en lien avec le développement des chasses royales dans le secteur<sup>29</sup>, cet ouvrage n'a longtemps été relié à Montgeron, c'est-à-dire au chemin de la Débauche (partie supérieure de l'actuelle rue du général Leclerc), que par un sentier « à peine indiqué par des ornières boueuses, et aussi impraticable, la plus grande partie de l'année, aux piétons qu'aux voitures »<sup>30</sup>. Ce n'est qu'après l'implantation de la station de chemin de fer, en 1849, que la commune envisage de viabiliser ce mauvais chemin. Une chaussée y est aménagée en 1854, emportée peu après par une forte crue, puis consolidée par un système de ponceaux et de talus plantés de peupliers<sup>31</sup>. Les habitants disposent dès lors d'une liaison assurée entre Crosne et Montgeron, mais située nettement plus en amont que l'ancien gué de Senlis. Elle oblige donc les usagers des terres proches du moulin à faire un long détour, ce dont ils se plaignent sans succès : le gué de Senlis, dont on envisage le rétablissement en 1875<sup>32</sup>, est définitivement abandonné.

### Point de vue esthétique

L'aggravation des inondations et les difficultés croissantes d'accès aux terres montgeronnaises ou crosnoises proches de l'Yerres tendent donc à en faire baisser l'intérêt économique. Dans le même temps, toutefois, les bords de l'Yerres bénéficient d'une perception de plus en plus positive du point de vue des artistes, des photographes et de la bourgeoisie, locale ou parisienne, sensible aux charmes de la campagne. Dans les années 1860, l'aquafortiste Jules Michelin trouve dans les prairies de Montgeron et de Chalandray une source d'inspiration essentielle, comme en témoignent *L'Île Amère à Montgeron* (1863), *Après la pluie* (1863), *Rivière d'Yères* (1863)<sup>33</sup>, ainsi qu'une représentation de l'entrée du moulin de Senlis — dont figure une version, sans doute simplifiée, dans la première édition d'*À travers Montgeron* de Jean-Charles Gatinois<sup>34</sup>. L'artiste y exprime son goût pour les eaux miroitantes, les végétations fourmies, les porches rustiques. Cinquante ans plus tard, les mêmes paysages retiennent l'intérêt des éditeurs de cartes postales, qui tantôt privilégient le motif naturel, tantôt introduisent des figures animées, troupeaux de vaches ou peintres du dimanche. Quant à Jean-Charles Gatinois, il consacre à la prairie de Montgeron un chapitre où l'érudition laisse très vite place au lyrisme — certes un peu scolaire — pour célébrer la poésie de la nature, offrant « un repos fortifiant pour le corps et un régal charmant pour l'esprit »<sup>35</sup> :

« Ami lecteur, par une belle après-midi de septembre, allons nous promener le long des méandres de la rivière ; après avoir interrogé du regard le bouchon de liège de la ligne des pêcheurs au bout de laquelle s'agit rarement le ventre argenté d'un petit poisson, contemplons, sur le tapis vert, à l'ombre des saules et des peupliers, le spectacle, le spectacle gracieux des groupes, hommes, femmes, enfants, goûtant sur l'herbe, et, plus loin, un paysagiste devant son chevalet. Soudain, une série de coups de fusil dans la vallée... Quelques instants après, une volée de perdreaux fuyant le plomb du chasseur vient s'abattre non loin de nous.

De temps en temps, le sifflet strident d'une locomotive fait détourner la tête ; et, à travers les grands arbres, dont le soleil, sur son déclin, envoie au loin l'ombre de leurs cimes, nous voyons glisser, comme la couleuvre qui, tout à l'heure, traversait la rivière en développant ses anneaux, le train de couleur sombre qui transporte, d'une manière féérique, les voyageurs d'une extrémité du monde à l'autre.

Sur la chaussée roule l'omnibus aux formes immuables, qui se hâte de ramener à la gare les Parisiens, les bras chargés de fleurs et de fruits, et obligés, à grand regret, de rentrer à leur domicile avant la nuit.

Mais peu à peu, l'atmosphère s'imprègne d'une certaine fraîcheur et le gazon lustré l'extrémité des fines bottines des dames. Les clochettes et les mugissements d'un troupeau de vaches annoncent que ces bonnes bêtes viennent prendre possession de leur domaine et procéder au repas du soir. À ces indices, nous comprenons qu'il est grand temps de nous rapprocher du logis, d'autant plus vivement que, d'un gros nuage noir, frangé d'or par le soleil, s'échappent, de temps à autre, quelques éclairs suivis par les sourds grondements du tonnerre... Heureusement, ce n'était qu'une menace, et bientôt, la lune qui, « comme une lampe d'or dans l'azur suspendue, se balance aux bornes de l'horizon », réduit ce nuage à néant, le « mange », selon l'expression des marins.

N'est-ce pas là un repos fortifiant pour le corps et un régal charmant pour l'esprit ! et combien de localités aux environs de Paris, et dans un cadre aussi restreint, peuvent offrir une telle succession de scènes poétiques aux amants de la nature. »

Nul doute que la séduction exercée par cette atmosphère bucolique a contribué au développement de la fonction résidentielle, longtemps inexistante en bordure de l'Yerres.

### Développement tardif et limité de la fonction résidentielle

Jusque dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, aucune habitation montgeronnaise ne s'installe dans le voisinage immédiat des prairies. Comme le montrent encore le plan cadastral de 1810 et la minute d'état-major de 1817<sup>36</sup>, la construction la plus proche du niveau de la rivière — en dehors, bien sûr, du moulin de Senlis — se trouve en haut du chemin du Moulin à Montgeron, actuelle rue Morin, à l'angle de la route principale. Encore ne s'agit-il pas d'une habitation ordinaire : c'est l'ancienne léproserie Saint-Barthélemy, convertie en ermitage au XVII<sup>e</sup> siècle, un lieu fixé par définition à l'écart du village et qui ne devient une résidence privée qu'après la Révolution<sup>37</sup>. Entre celle-ci et le moulin de Senlis, la dénivellation est significative : les bâtiments du moulin se situent à une altitude comprise entre 33 et 35 mètres, alors que ceux de l'ancien ermitage se trouvent à plus de 44 mètres<sup>38</sup>. La prudence des anciens s'explique évidemment par les risques d'inondation. La croissance démographique, le lent recul de l'agriculture et de l'élevage, la recherche de terrains à bâtir hors des quartiers centraux, l'attractivité d'un secteur conjuguant le calme de la campagne et la proximité de la gare, établie en 1849, sont autant de facteurs qui ont favorisé l'urbanisation de cette

<sup>29</sup> Ce pont, ou plutôt ces deux ponts qui franchissent successivement le bras Vif et le bras Bordier, apparaissent pour la première fois de façon certaine dans l'*Atlas seigneurial* de Crosne exécuté en 1766 (extrait reproduit dans la monographie communale de l'instituteur Numa Foudrier, archives départementales de l'Essonne, IM1/23). Le pont nord débouche, sur la rive droite du bras Vif, sur un « rendez-vous de chasse du roi », ce que confirme le plan cadastral de Crosne de 1810 (feuille de la section C, archives départementales de l'Essonne, 3P/576).

<sup>30</sup> Jean-Charles GATINOT, *À travers Montgeron*, vol. 2, Brunoy, 1904, rééd. Le Livre d'histoire, 2005, p. 12.

<sup>31</sup> Jean-Charles GATINOT, *ibid.* Les crues de 1910 et de 1924 amèneront les édiles à exhausser encore cette chaussée (archives communales, 2 W 26 et 46).

<sup>32</sup> Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 12 août 1875. Voir également le dossier conservé aux archives départementales de l'Essonne, 7S/100.

<sup>33</sup> Sur Jules Michelin, voir Pierre SANCHEZ, *Jules Michelin (1817-1870), graveur et collectionneur : catalogue raisonné de son œuvre gravé et lithographié*, éd. L'Échelle de Jacob, Dijon, 2007. Le musée Dubois Corneau de Brunoy et le musée Joseph Jacquot de Montgeron possèdent plusieurs de ses eaux-fortes.

<sup>34</sup> Jean-Charles GATINOT, *op. cit.*, vol. 1, 1901, p. 19.

<sup>35</sup> Jean-Charles GATINOT, *op. cit.*, vol. 2, rééd. 2005, pp. 12-13.

<sup>36</sup> Archives de l'IGN.

<sup>37</sup> Michel CHANCELIER, « Les églises et la vie religieuse à Montgeron », *Bulletin de la Société d'histoire locale de Montgeron*, n° 17, 2004-2005, pp. 11-14.

<sup>38</sup> D'après les cotes d'altitude données par le Géoportail.

zone longtemps préservée. Urbanisation toutefois limitée aux zones les moins exposées aux aléas, l'ancien chemin de Senlis conservant son rôle traditionnel de limite entre prairies inondables et terrains susceptibles d'être aménagés — autrefois par la culture, aujourd'hui par l'habitat.

Les premières constructions pavillonnaires se concentrent en haut de l'ancienne ruelle du Moulin de Senlis, rebaptisée rue du Gué, et le long de la rue Olivia, percée dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Un peu plus tard se développe le lotissement compris entre la rue du Moulin de Senlis et la rue du Pont de Bart, à l'ouest de l'actuelle cité-jardin : plusieurs parcelles et quelques maisons apparaissent déjà sur le *Plan directeur* de 1901. Le moulin lui-même, dont l'activité cesse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est acquis en 1901 par Eugène Esnault-Pelterie<sup>40</sup>, architecte parisien, notamment connu pour avoir conçu le théâtre du musée Grévin. L'année suivante, il transforme le moulin en castel néo-gothique et en fait un lieu de villégiature mondaine, fréquenté par le Tout-Paris littéraire et artistique : François Coppée y séjourne par exemple tout l'été 1903, puis Leonetto Cappiello qui y reçoit Giacomo Puccini<sup>41</sup>.

Le mouvement d'urbanisation se poursuit après la Grande Guerre, d'abord au sud de la voie ferrée, avec le lotissement de *L'Ermitage* (1925)<sup>42</sup> puis au nord avec la création de la cité-jardin (1933), qui constitue un projet particulièrement ambitieux : avec ses 138 logements sur un peu plus de deux hectares, elle dépasse nettement le lotissement voisin, à la fois en nombre de résidents et en densité de population.

De toute évidence, les initiateurs de ces lotissements tirent parti de leur situation en « lisière urbaine ». Le nom même du *Pré galant* évoque l'attrait d'un paysage encore bucolique, tandis que le programme d'aménagement précise que « la distance de ce terrain au centre de Montgeron (mairie, écoles, église et principaux commerçants) est de six cents mètres à vol d'oiseau »<sup>43</sup>. On notera qu'à la même époque, un aménagement fort différent, mais dont la situation est alors très similaire par rapport à la ville, à la route et aux prairies, trouve un avantage comparable à s'implanter à la frontière du monde urbain et du monde rural : il s'agit du couvent de Concy<sup>44</sup>, construit à Yerres en 1936 par l'architecte Paul Rouvière. Édifié « dans la fraîche vallée de l'Yerres », « au milieu des prairies »<sup>45</sup>, ses grands murs de meulière s'harmonisent avec les lotissements pavillonnaires voisins. Les religieuses qui s'y installent sont les sœurs Auxiliatrices de la Charité, qui se définissent comme « missionnaires contemplatives ». Le lieu a été choisi parce qu'il est propice au calme de la vie conventuelle, mais aussi en raison de la proximité des quartiers urbanisés : la congrégation se voue, en effet, au « défrichement » spirituel de la banlieue parisienne, considérée comme une nouvelle terre de mission.

### *Projets avortés, projets contestés*

Toutes ces constructions tiennent compte du risque d'inondation : ainsi, le programme d'aménagement du *Pré galant*, soumis à l'approbation de l'administration préfectorale, précise que le terrain « est à l'abri des inondations ainsi qu'on peut en juger à l'examen des cotes de nivellement figurées au plan d'ensemble, et par rapport au niveau de la crue très forte de 1924 »<sup>46</sup>.

Envisage-t-on, dès cette époque, d'urbaniser aussi la zone inondable au nord du bras Bordier ? En octobre 1934, le conseil municipal désigne une commission pour étudier la proposition, émanant d'un « groupe technique et financier », consistant à assainir la prairie et à construire « un premier réseau d'égouts avec stations d'épuration »<sup>47</sup>. Projet manifestement sans lendemain, de même que celui présenté au début des années 1970 par la PROMOCIM, qui propose alors de construire une série de logements à Crosne et à Montgeron, de part et d'autre des deux bras de l'Yerres. L'auteur du plan relie les deux ensembles par un grand parc occupant l'île des Prévosts, lequel est traversé en son milieu par... une autoroute ! La section montgeronnaise, qui concentre 166 logements ainsi qu'une école entre le bras Bordier et la rue du Moulin de Senlis, se situe entièrement dans la zone la plus exposée aux crues<sup>48</sup>. On conçoit que ce projet n'ait jamais vu le jour, du moins dans sa partie montgeronnaise. Le maire de la commune s'était d'ailleurs opposé à la demande d'accord préalable présentée par le promoteur, arguant que l'exécution du programme nécessitait au préalable la réfection complète de la rue de Moulin de Senlis, inadaptée à une circulation automobile intense<sup>49</sup>. On peut s'étonner que les risques d'inondation n'aient pas fourni à la municipalité un argument plus décisif pour s'opposer au projet, mais il était alors impossible de s'appuyer sur une cartographie précise des risques naturels. Institués en 1987, rendus obligatoires en 1995, les PPRi ont été élaborés très progressivement par les communes et les départements. Celui de la vallée de l'Yerres n'a été approuvé qu'en 2012.

En revanche, la situation du moulin en zone d'aléas forts<sup>50</sup> contribue aujourd'hui à l'opposition de certaines associations au projet immobilier défendu par la municipalité depuis 2019. Acquis en 1950 par Sophie Zernov pour le *Centre d'aide aux réfugiés russes en France*, le moulin avait accueilli un orphelinat jusqu'en 1973, puis un centre culturel russe et orthodoxe donnant asile à des réfugiés politiques venus d'URSS et d'Europe de l'Est. L'afflux d'une nouvelle vague d'immigrants liée à la chute des régimes communistes et à l'éclatement de la Yougoslavie, l'accumulation des difficultés financières puis la crue historique de 2016 entraînent une dégradation du site, qui est définitivement évacué à l'été 2016. Il est acquis par la commune puis inscrit au titre des Monuments historiques pour préserver à la fois les vestiges du moulin, l'œuvre d'Esnault-Pelterie et les témoignages de la présence orthodoxe, notamment l'iconostase peinte vers 1960 par le père Grégoire Kroug pour la chapelle Saint-Séraphin-de-Sarov<sup>51</sup>. En 2019, la commune revend la propriété<sup>52</sup> à l'entreprise *Histoire et patrimoine*, qui doit restaurer les bâtiments du moulin pour y installer un ensemble de vingt-cinq appartements. Dès 2020, trois associations locales déposent des recours contre ce programme, en raison de son implantation en zone inondable et d'un projet de parking situé à l'intérieur de l'espace naturel protégé depuis 2006 au titre de loi de 1930<sup>53</sup>. Après deux ans de procédure, la commune retire son projet de parking mais le programme de logements est maintenu, le PPRi autorisant le réaménagement de bâtiments déjà existants à l'intérieur des zones à risques. À ce jour, néanmoins, les travaux ne sont toujours pas commencés, tandis que le moulin continue de se dégrader.

<sup>39</sup> Ce petit lotissement est encore absent d'un plan de Montgeron dressé en 1863 pour le marquis de La Grange (archives ATGT) mais il est esquissé sur le *Plan des chemins ruraux* de 1888 (collection particulière).

<sup>40</sup> Matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties, vol. 2, n° 970. Acte de vente à localiser.

<sup>41</sup> Michel CHANCELIER, « Des artistes en villégiature au moulin de Senlis au début du siècle dernier », *Le Monmartel*, 2002.

<sup>42</sup> Un dossier est conservé dans les archives du service Urbanisme.

<sup>43</sup> Archives départementales de l'Essonne, 9S/103.

<sup>44</sup> Situé au 143 rue de Concy, ses bâtiments accueillent désormais un ensemble de logements sociaux, *La Pépinière de Yerres*.

<sup>45</sup> Maurice BRILLANT, « Contemplation et action au monastère de Concy », *La Vie spirituelle, ascétique et mystique*, 21<sup>e</sup> année, tome 58, 1<sup>er</sup> janvier 1939, pp. 189-197.

<sup>46</sup> Archives départementales de l'Essonne, 9S/103.

<sup>47</sup> Délibération du 15 octobre 1934.

<sup>48</sup> Zone rouge de l'actuel PPRi de l'Yerres.

<sup>49</sup> Archives communales, 1 W 232-6.

<sup>50</sup> PPRi de l'Yerres, consultable sur le site de la préfecture de l'Essonne.

<sup>51</sup> Arrêté préfectoral n° 2018, du 10 décembre 2018.

<sup>52</sup> Sauf la chapelle orthodoxe, que la municipalité revend très peu de temps après son acquisition, estimant qu'un lieu de culte n'a pas vocation à rester un bien communal.

<sup>53</sup> Décret du 23 décembre 2006, publié au *Journal officiel de la République française* le 30 décembre suivant.

Dans ce dossier, la question des risques est centrale mais elle se conjugue avec deux autres enjeux essentiels : la protection de l'environnement et la mise en valeur du patrimoine historique.

### **Gestion, protection et valorisation d'un espace fragile**

Dès le règne de Louis-Philippe, l'ordonnance du 6 mai 1844 établit un « règlement pour la police des eaux de la rivière d'Yerres »<sup>54</sup> et institue un syndicat pour veiller à son exécution, en collaboration avec l'autorité préfectorale. Dès cette époque sont également établis des règlements particuliers pour chacun des moulins et pour les quelques usines établies le long de la rivière. À travers les dossiers traités par le *Syndicat de la rivière d'Yerres* et par l'administration préfectorale<sup>55</sup>, on peut se faire une idée de ces premiers efforts de gestion des eaux et des berges de l'Yerres, menés de façon cohérente sur le territoire d'une quinzaine de communes, de Villeneuve-Saint-Georges à Combs-la-Ville. En veillant au curage régulier du cours d'eau, de ses affluents et des fossés privés, en contrôlant l'ensemble des constructions et des aménagements établis sur les bords de la rivière, les responsables cherchent essentiellement à assurer le bon écoulement des eaux et le bon fonctionnement des moulins. Dans une certaine mesure, cependant, apparaissent aussi des préoccupations d'ordre environnemental. Dans les années 1870, notamment, l'administration préfectorale autorise des pêches exceptionnelles visant à limiter la prolifération des perches et des brochets, cherche au contraire à encadrer la pêche aux écrevisses pour tenter d'en éviter la disparition, tandis que le syndicat propose la constitution d'une association ayant pour objet le réempoissonnement de l'Yerres en diverses espèces « qui manquent depuis longtemps ». Sans doute serait-il anachronique de voir dans ces actions la volonté de préserver la biodiversité pour elle-même : il s'agit avant tout de protéger le rendement de la pisciculture locale ou de satisfaire les amateurs de pêche.

Le *Syndicat de la rivière d'Yerres*, dont on peut encore suivre l'activité pendant dans l'entre-deux-guerres, existe officiellement jusqu'en 1973, date à laquelle il est remplacé par le SIARVSG, ou SIARV (*Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve-Saint-Georges*), auquel succède, en 2011, le SYAGE (*Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres*). Si la régulation des crues demeure une compétence essentielle du syndicat, le contexte économique et environnemental n'est plus celui de 1844 et impose de nouvelles missions. Face à la croissance urbaine et à l'augmentation de la pollution, le SIARV, dès sa création, définit l'assainissement des eaux comme sa priorité. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle se dessine progressivement une réflexion élargie, qui intègre les enjeux liés aux paysages et à la biodiversité. La vallée et ses aménagements sont conçus comme un espace à la fois naturel et historique, dont il faut préserver — ou restaurer — les équilibres écologiques et valoriser le patrimoine architectural. L'élaboration de la *Liaison verte*, commencée en 1997, s'inscrit dans cette nouvelle vision<sup>56</sup>. Par l'acquisition de parcelles, l'aménagement de sentiers pédestres et cyclables, la renaturation des berges — voire de secteurs urbains comme le quartier Blandin-Belleplace à Villeneuve-Saint-Georges —, le SYAGE réalise en deux décennies un « parc linéaire » de 38 kilomètres, depuis Varennes-Jarcy jusqu'à la confluence avec la Seine. L'opération est largement favorisée par le classement de cette partie de la vallée, en 2006, au titre de la loi de 1930 sur les sites.

Le guide de promenade édité par le SYAGE<sup>57</sup> cherche à refléter l'identité particulière de l'Yerres aval, identifiée comme historiquement plus urbanisée, plus aménagée, que la partie amont. Chacune des sept promenades propose des points d'intérêts également répartis entre richesse naturelle et patrimoine bâti. Ainsi, pour le secteur Montgeron-Crosne, le promeneur est invité à porter son attention sur l'île des Prévosts, le moulin de Senlis, l'ancien moulin seigneurial de Crosne, dit moulin de Périssin, et la plaine de Chalandray. Sur l'ensemble des communes parcourues, quels sont les édifices retenus pour leur intérêt architectural ? Les plus nombreux sont les ponts et les passerelles : le guide relève trois ponts anciens, datant du Moyen Âge (pont de la Reine Blanche) ou du XVIII<sup>e</sup> siècle (pont de Soullins, pont Perronet), deux ouvrages d'art en fer édifiés au XIX<sup>e</sup> siècle (viaduc ferroviaire d'Épinay, passerelle Antoine Polonceau), ainsi que la très récente passerelle de Gondy. Très logiquement, les itinéraires choisis soulignent également l'importance des moulins, généralement d'origine médiévale (moulin de Senlis, moulin de Périssin, moulin à huile d'Épinay, moulin de Rochopt, moulin de Jarcy). Les auteurs du guide ont aussi sélectionné deux sites mégalithiques (menhirs de l'île de Brunoy, Pierre Frite de Boussy-Saint-Antoine), deux sites religieux médiévaux (abbaye d'Yerres, église Saint-Julien-de-Brioude à Boussy-Saint-Antoine), deux lavoirs de datation incertaine (celui de Varennes-Jarcy et celui de la propriété Caillebotte). Dans la première version du guide, l'habitat n'est évoqué qu'à travers la propriété Caillebotte et son parc à l'anglaise. Son édition récente ajoute trois autres exemples de domaines bourgeois aménagés au XIX<sup>e</sup> siècle : propriété Charrière et Maison des Arts de Brunoy, parc de l'Hôtel de Ville de Boussy-Saint-Antoine.

Bien qu'étant située à proximité du parcours, la cité-jardin du Moulin de Senlis n'y est pas intégrée. Il est vrai qu'elle ne borde pas le cours d'eau et qu'un passage par la rue de Quercy depuis le moulin de Senlis — point de départ de l'itinéraire — obligerait le promeneur, sortant de la cité par les escaliers, à poursuivre par la rue du Moulin de Senlis jusqu'à l'amorce de son coude vers la rue du Pont de Bart afin de pouvoir, par un platelage de bois, rejoindre le cours de l'Yerres et passer dans l'île des Prévosts. Ce détour urbain n'est sans doute pas dans l'esprit de la *Liaison verte*. Ne pourrait-on suggérer, cependant, de le signaler au promeneur comme un itinéraire bis permettant de découvrir le quartier ? D'abord parce que celui-ci, par son intérêt architectural, mériterait d'être reconnu comme partie intégrante du patrimoine de la vallée de l'Yerres. Ensuite, parce que la cité-jardin a elle-même été pensée, au moins en partie, en fonction du paysage qui lui fait face. Enfin, parce que cet exemple d'habitat social du XX<sup>e</sup> siècle permettrait d'enrichir la vision que la *Liaison verte* donne du patrimoine des bords de l'Yerres, essentiellement axée sur les ouvrages directement liés à l'eau, sur les édifices anciens et sur la sociabilité bourgeoise.

<sup>54</sup> Archives départementales de l'Essonne, 7S/162.

<sup>55</sup> Archives départementales de l'Essonne, 7S/100. Archives communales de Montgeron, 2 W 42-3 à 5.

<sup>56</sup> Sur la réalisation de la *Liaison verte*, voir Élisabeth BORDES-PAGES *et al.*, « Liaison verte de l'Yerres : un projet innovant inscrit dans la durée », *Note rapide de l'Institut Paris Région*, n° 842, mars 2020.

<sup>57</sup> *La Liaison Verte : découverte de l'Yerres et du Réveillon*, brochure de 32 pages éditée par le SYAGE en 2012. Une nouvelle version de 48 pages a été publiée en 2022 sous le titre *Escapade : Liaison verte des bords de l'Yerres et du Réveillon*.